

**Projet de procès-verbal  
de l'Assemblée Générale  
du 08/04/2015 à Lempdes (63370)**

**Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune : "Gentiana Lutea"**

Siège social : Château de Montlosier, 63970 Aydat

Siège administratif : Les Quintrands, Route de Volx, 04100 Manosque

Tel : 06 05 28 12 00 ou 04 92 72 47 62

**Lieu** : Salle 3, VetAgro Sup, Campus agronomique de Marmilhat, 63370 Lempdes

**Présidente de séance** : Ines Chaud-Ullrich

**Secrétaire de séance** : Stéphanie Flahaut

**27 présents :**

**Anne Chevillard** (Société Pernod), **Fabrice Bahuchet** (producteur), **Laurent Bouscarat** (COPTASA), **Pauline Carcassonne** (PNR Pyrénées catalanes), **André-Paul Carnat** (Faculté de Pharmacie Clermont Ferrand), **Denis Chaud** (SICARAPPAM), **Ines Chaud-Ullrich** (productrice), **Emmanuel Correia** (Mairie d'Anzat le Luguët), **Olivier Coÿne** (Herb'expert SARL), **Christine De Bénédicte** (Mairie de Picherande), **Benoist Delory** (Société Agricole d'Anouville), **Philippe Desriviers** (Société Avèze), **Stéphanie Flahaut** (CPPARM/Association Gentiana Lutea), **Florent Fraisse** (producteur), **Maël Gabé** (PNRVA), **Raphaële Garreta** (CBNPMP), **Aurélié Gommé** (CPPARM), **Régine Goubain** (France AgriMer), **Daniel Imbaud** (Société Oriane), **Charles Jollès** (CEEG), **Philippe Melet** (producteur), **Hervé Neuville** (Société Pernod-Ricard), **Philippe Péthieu** (Artense Gentiane SARL), **François Picard** (Champimousse), **Hervé Roche** (producteur), **Philippe Vanoosthuysse** (producteur), **Jean-Jacques Vermeersch** (Distillerie Louis Couderc).

**15 excusés :**

**Guy Cayssials** (Société Marius Bonal), **Serge Chabaud** (Artense Gentiane SARL), **Roser Cristobal** (Chercheur espagnole), **Dominique Dauriat** (PNRLF), **Hugues De Miscault** (Distillerie Paul Devoille), **Cathy Dufлот** (journaliste), **Guy François** (Distillerie Pierre Guy), **Karine Gilles** (productrice), **David Happe** (DREAL Auvergne), **Axel Herrmann** (Distillerie des Terres Rouges), **Vincent Juillet** (CGET), **Claire Julliand** (Université de Lausanne), **Magali Laffaire** (Lycée Saint Géraud), **Aude Tessier** (ONF), **Dominique Rousselet** (Distillerie Marcel Michel fils et succr),

Le **quorum** est atteint avec 16 adhérents présents et 2 représentés.

-----  
**Ouverture de la réunion : 13h30**

**Ordre du jour :**

● **AG Extraordinaire : modification des statuts**

Proposition du CA pour modification des statuts :

1. Article 5 : admission et obligations des membres
2. Article 8.1 : composition du conseil d'administration
3. Article 8.2 : fonctionnement du conseil d'administration

● **AG Ordinaire :**

1. Approbation du procès verbal de l'AG constitutive du 12 mars 2014
2. Rapport d'activité de l'exercice 2014
3. Rapport financier de l'exercice 2014 et prévisionnel 2015
4. Bilan des adhésions 2014
5. Approbation du rapport d'activité et du rapport financier, quitus aux administrateurs

6. Débat autour du guide des bonnes pratiques et adoption
7. Projets 2015
8. Renouvellement des mandats
9. Questions diverses

Ouverture de la réunion par le rapport moral de la Présidente : Une première année riche et constructive. Travail dans une ambiance agréable avec des administrateurs impliqués. Cette structure interprofessionnelle correspond à un réel besoin de la filière.

Adoption à l'unanimité de l'ordre du jour.

● **AG EXTRAORDINAIRE :**

Toutes les propositions de modifications des statuts figurant ci-dessous ont été adoptées à l'unanimité (passages modifiés en gras) :

1. ARTICLE 5 : ADMISSION ET OBLIGATIONS DES MEMBRES  
(...) **Sauf avis contraire que l'adhérent doit préciser par écrit sur son bulletin d'adhésion, l'association est autorisée à communiquer les coordonnées de ses membres.**
2. ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION  
8.1 Composition :  
L'association est administrée par un conseil d'administration de 18 membres au plus, répartis en 5 collèges **et d'au moins 6 membres** :
  - Propriétaires, exploitants et gestionnaires fonciers (concernés par la gestion de la ressource gentiane sur les estives) : 4 sièges au plus
  - **Arracheurs et cultivateurs de gentiane** : 4 sièges au plus
  - **Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants** : 4 sièges au plus
  - Transformateurs : 4 sièges au plus
  - Membres associés : 2 sièges au plus
3. ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION  
8.2 Fonctionnement :  
« Tout membre du conseil d'administration peut se faire représenter à une séance par un autre membre du conseil d'administration **de préférence appartenant au même collège que lui**, dans la limite d'un pouvoir par membre ».

● **AG ORDINAIRE :**

1. Adoption à l'unanimité du procès verbal de l'AG constitutive du 12 mars 2014.
2. Rapport d'activité de l'exercice 2014 : 1) Fonctionnement quotidien de l'association 2) Communication 3) Projet de charte de production de gentiane durable 4) Financements. Le détail de ces points est à retrouver sur le document joint : « rapport d'activité ».  
Focus sur les points ayant fait l'objet de discussions :  
**2i) Charte graphique et logo de l'association** : Jean-Jacques Vermeersch présente le travail confié aux étudiants en 2<sup>me</sup> année de BTS Communication du Lycée Saint Géraud d'Aurillac. Suite au sondage réalisé par mail auprès des adhérents de l'association, les étudiants proposent la promesse suivante (phrase à l'image de l'association qui vient soutenir le logo) : « valorisons nos racines ». Le logotype retenu par une grande majorité de l'AG est :

Quelques suggestions toutefois : intégrer du marron pour dessiner plus les racines, souligner les traits de la fleur. Une mise en forme sur différents supports de communication peut faire l'objet d'un futur stage. La qualité professionnelle de ce travail est notée, Jean-Jacques indique à ce titre que le Lycée Saint Géraud est habilité à recevoir tout ou partie des taxes d'apprentissages auxquelles cotisent les professionnels, une forme de remerciement que chacun peut envisager.

**4) Financements :** En 2014, les actions techniques (30 jours de travail) qui entrent dans le cadre de la « Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central » dont le CPPARM est maître d'œuvre, ont été financées à hauteur de 70 % par le CGET et la Région Auvergne, et à hauteur de 30 % par un autofinancement issu de la contribution de professionnels de la filière. Ce financement ayant été interrompu jusqu'en juillet, un soutien temporaire du CPPARM a permis d'assurer l'animation de l'association (34 jours), grâce à un financement FAM (50%), région PACA et fonds propres du CPPARM.

Aurélié Gommé précise que suite aux remaniements 2015 des demandes budgétaires à FAM, les subventions ne concernent plus que des actions innovantes. Les réponses intervenant tardivement, le CPPARM est par ailleurs contraint d'engager des actions sans certitude de leur financement. Elle incite donc l'association à trouver d'autres pistes de financements, sollicitant aussi la participation des professionnels.

Il est noté que le financement public de la Mission gentiane est acquis jusqu'en août 2016.

La piste d'un financement LEADER pourra être étudiée pour des actions ponctuelles sur le territoire des PNR.

### **3. Rapport financier de l'exercice 2014 et prévisionnel 2015 :**

Les charges s'élèvent à 44,85 € (frais de fonctionnement) et les produits (cotisations + dons) à 1 900 €. Solde au 31/12/2014 : 1 855,15 €.

L'association souhaite rassembler des dons destinés à financer la part d'autofinancement manquante sur la Mission gentiane. Le prévisionnel 2015 laisse donc apparaître 16 100 € de promesse de dons à reverser au CPPARM. Il est noté qu'au 08/04/15, suite à 10 000 € de promesses de dons, il ne manque plus que 6 100 €.

### **4. Bilan des adhésions 2014**

L'association compte 24 membres répartis en 5 collèges.

### **5. Adoption à l'unanimité du rapport d'activité et du rapport financier, quitus est donné aux administrateurs.**

### **6. Débat autour du guide des bonnes pratiques :**

Certains points font l'objet de discussions et sont modifiés. La mise en forme du document sera validée lors du prochain CA. Cette première version est adoptée à l'unanimité, elle sera diffusée auprès de nos contacts. Le document dont les versions seront datées et numérotées, pourra évoluer et sera validé chaque année en AG.

**Discussion :** L'association va tenir à jour la liste des réglementations d'arrachage concernant la gentiane, cette veille documentaire est à l'étude dans le cadre du groupe projet Observatoire de la filière. Le guide s'adresse à des professionnels de la gentiane mais aussi à des non-spécialistes : Il faut détailler, expliquer. A des fins pédagogiques, chaque point débutera par un exposé des motifs qui justifiera la préconisation et/ou par un rappel à la règle. Il est décidé d'insérer un point « Identification de la plante » et d'insister davantage sur le respect des équipements pastoraux. La fourchette optimum d'exploitation sera comprise entre 60 et 80 % de prélèvement. Réflexion sur un contrat type (arracheur-exploitant en gentiane / Propriétaire-gestionnaire) à proposer aux adhérents de l'association. Il est finalement précisé que le guide doit aussi pouvoir s'appliquer dans les Pyrénées où l'exploitation de la gentiane est à l'origine de nombreux conflits.

**7. Projets 2015 :**

Poursuite des travaux engagés : groupes projets Charte, Observatoire, Réglementations et Statuts, logo et plaquette de l'association. Recherche pour compléter l'autofinancement de la Mission pour la durabilité de la ressource gentiane dans le Massif central et viser l'autonomie financière pour 2016. Intervention de Christine De Bénédicte, 2ème adjointe de la commune de Picherande, qui propose un partenariat avec l'association pour la fête de la gentiane des 14 et 15 août. Proposition de stand de l'association (projet bien accueilli, à organiser en CA).

**8. Renouvellement des mandats :**

Le tiers sortant, tiré au sort lors du dernier CA, est constitué par Olivier Coÿne (collège 3), Charles Jollès (collège 5), Jacques Rouchvarger (collège 5), Bernard Pech (collège 4), Serge Chabaud (collège 3) et Axel Herrmann (collège 4). Tous se représentent sauf Jacques Rouchvarger et Bernard Pech qui mandate Anne Chevillard.

Se présentent également Emmanuel Correia (collège 1), Christine De Bénédicte (collège 1), Fabrice Bahuchet (collège 2) et Philippe Desriviers (collège 4).

Tous sont élus (voir tableau ci-dessous), sauf Axel Herrmann qui se présentait sur un collège où les candidats étaient en concurrence par rapport au nombre de sièges.

La nouvelle équipe se compose de 15 administrateurs sur les sièges 18 prévus dans les statuts, le CA 2014 en comptait 13.

Composition du nouveau Conseil d'administration :

	<b>Collège 1 : propriétaires, exploitants, gestionnaires fonciers</b>	<b>Collège 2 : Arracheurs et cultivateurs de gentiane</b>	<b>Collège 3 : Exploitants en gentiane, collecteurs et négociants</b>	<b>Collège 4 : transformateurs</b>	<b>Collège 5 : membres associés</b>
<b>Administrateurs</b>	COPTASA, Laurent Bouscarat	Philippe Vanoosthuysse	Oriane, Daniel Imbaud	Distillerie Louis Couderc, Jean- Jacques Vermeersch	CEEG, Charles Jollès
	Mairie d'Anzat le Luguet, Emmanuel Correia	Ines Chaud- Ullrich	SICARAPPAM, Denis Chaud	Distillerie Marcel Michel (Dominique Rousselet)	
	Mairie de Picherande, Christine De Bénédicte	Fabrice Bahuchet	Artense Gentiane, Serge Chabaud	Société Pernod, Anne Chevillard	
			Herb'Expert, Olivier Coÿne	Société Avèze, Philippe Desriviers	

-----  
**Clôture de la réunion à 17h30** par un pot convivial avec dégustation de spécialités à la gentiane de la Distillerie Louis Couderc.

A ....., le .....

Signature de la présidente de séance :  
Ines Chaud-Ullrich

Signature de la secrétaire de séance :  
Stéphanie Flahaut